

## Rapport de gestion 2005

"Mesdames et Messieurs,

S'il est un sujet qui a particulièrement marqué les 12 derniers mois de la vie de notre Association, c'est assurément la tentative du Canton d'imposer aux communes la prise en charge d'une partie des coûts des prestations complémentaires AVS/AI.

Je tiens à remercier ici sincèrement les magistrats qui, par leur appui au combat de l'ACG contre ce transfert de charges sans octroi de compétences supplémentaires, ont contribué à son net rejet par le peuple.

Comme vous vous en doutez, ce projet a eu d'importantes conséquences sur l'activité de notre Association.

Il a ainsi occupé une large place dans nos débats internes, donnant lieu à la tenue d'une Assemblée générale qui lui fut spécifiquement consacrée ainsi qu'à 2 séances extraordinaires du comité.

Mais il a également, et c'est plus grave, eu pour conséquences de geler tous les projets en cours avec l'Etat.

Elément plus que symptomatique, la traditionnelle rencontre annuelle entre le Conseil d'Etat et le comité de notre Association a ainsi été reportée à des jours meilleurs.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que le bilan des avancées obtenues par l'ACG pour le compte des communes ne soit pas à la hauteur des résultats des années précédentes malgré une activité comparable à celles-ci qui nous a notamment vu tenir 2 Assemblées générales extraordinaires, 11 séances ordinaires du Comité, et être auditionnés à 7 reprises par le Grand Conseil.

Contrairement à l'habitude, je ne m'étendrai donc pas sur les dossiers traités, ceux-ci étant par ailleurs largement développés dans notre bulletin mensuel d'informations.

Il me semble par contre nécessaire de profiter de ce rapport pour rappeler, une fois encore, que l'activité de notre secrétariat ne se limite pas à la défense des intérêts des communes mais qu'elle comprend également la gestion managériale et financière des groupements intercommunaux SIACG, GIAP et CIDEDEC, dont nous avons également tenu les Assemblées générales ordinaires ce matin.

Cette gestion, financée par les dédommagements versés à l'ACG par les groupements précités, mobilise à elle seule les ressources et moyens de plus de la moitié des 8 employés de notre Association.

Dans ce cadre, nous relèverons qu'il s'agit, pour le GIAP, de la gestion d'environ 900 salaires, dont une part importante est rémunérée sur une base horaire, ainsi que du traitement de 41'000 factures sans omettre le suivi du contentieux.

Pour le groupement CIDEDEC, il s'agit du traitement de plus de 1'000 factures supplémentaires.

La gestion stabilisée et performante de ce dossier permet aujourd'hui l'élimination de 1'500 tonnes de déchets alors que nous n'enregistrons que 200 tonnes au début des années 1990. Grâce aux synergies mises en place, qui permettent une meilleure couverture des frais par les producteurs de déchets, les contributions publiques de fonctionnement ont diminué de près de 75 % et pourront encore être réduites en 2006.

En outre, la Direction de nos groupements s'est très intensément impliquée dans une répartition rationnelle du travail, tant au sein de chaque service qu'en terme d'activités faitières, afin d'éviter toute redondance organisationnelle. Ces efforts ont été récompensés puisqu'à ce jour les services informatiques, de direction parascolaire et du secrétariat général ACG ont obtenu les certifications ISO 9001:2000 et Public Management 9001.

Evoquant un domaine collégial de compétences, je tiens à relever l'efficace collaboration intervenue entre notre Secrétariat et le Service de surveillance des communes afin de créer un site intranet à l'usage de nos administrations. Ce site comprendra de nombreux modèles administratifs facilitant l'élaboration de multiples documents officiels communaux répondant souvent à des exigences juridiques complexes. Sa mise à disposition du public-cible est prévue ces prochaines semaines.

Autre sujet, la Conférence culturelle genevoise, à la préparation de laquelle l'ACG a étroitement collaboré et dont la convention a été dûment ratifiée tant par le Grand Conseil que par les Conseils municipaux de la Ville de Genève, de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Nous invitons donc les communes qui ne l'auraient pas encore fait, à soumettre la résolution d'adhésion à leur Conseil municipal, tant il est vrai qu'il serait souhaitable qu'un maximum de municipalités adhèrent à cette Conférence.

Dans un tout autre domaine, à savoir celui de la collaboration entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, vous vous rappelez sans doute qu'en février 2003, l'Assemblée générale de l'ACG a approuvé, à une confortable majorité des 2/3 des communes présentes, la réforme préparée collectivement par la Sécurité civile cantonale, la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers et le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.

Depuis lors, la mise en application de cette réforme a été testée avec des résultats encourageants dans la région Arve-Lac. Il conviendra donc, ces prochains mois, de tirer les enseignements de cette expérience et de procéder aux ajustements nécessaires afin d'étendre l'application des nouvelles règles à l'ensemble des communes du Canton.

Nous aurons naturellement l'occasion de revenir sur cette question à l'occasion d'une prochaine Assemblée générale extraordinaire.

Autre sujet qui devrait prochainement faire débat au sein de l'ACG, la transformation de la structure juridique de la CAP.

A ce jour en effet, 41 communes et plusieurs groupements intercommunaux ont choisi d'affilier leurs employés à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des SIG.

Or, cette caisse ne possédant pas la personnalité juridique, elle ne répond pas aux futures exigences légales fédérales en matière de prévoyance professionnelle actuellement en préparation.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a dès lors accepté le principe de doter la CAP de la personnalité juridique tout en chargeant le groupe de travail ad hoc - dans lequel l'ACG est représentée - de faire des propositions dans ce sens.

Il apparaît d'ores et déjà que l'octroi de la personnalité juridique à la CAP entraînera, pour les communes dont le personnel est affilié à cette caisse, des droits et des devoirs nouveaux que nous ne manquerons pas de vous présenter dès que les études seront suffisamment avancées sur ce point.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que l'ACG assume un rôle de représentation des communes affiliées à cette institution sous la forme d'une délégation à définir.

Avant d'évoquer nos discussions futures avec le Canton, je souhaiterais aborder une nouvelle fois la question de la réforme juridique des collaborations institutionnelles entre les communes, plus connue sous le nom de "communautés de communes".

Ce sujet mérite en effet amplement d'être rouvert. C'est pourquoi il devrait constituer l'un de nos dossiers principaux dans les prochains mois.

J'en viens maintenant aux relations entre l'Etat et les communes.

Comme vous le savez, l'ACG a réservé un accueil favorable à la récente proposition du Canton d'ouvrir des discussions générales sur de possibles transformations de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes ainsi que sur la péréquation.

Alors que de plus en plus nombreux sont celles et ceux qui appellent de leur vœu la rédaction d'une nouvelle Constitution cantonale, processus qui prendra beaucoup de temps, l'analyse de dossiers précis devrait permettre d'apporter des réponses pragmatiques à certaines problématiques publiques.

Nous devons toutefois regretter le peu d'enthousiasme – pour ne pas dire la franche hostilité – que suscitent, auprès de l'Administration cantonale, toutes les pistes de redéfinition des compétences que nous évoquons depuis bientôt une année, les uns jugeant les communes incapables d'accomplir une mission qui leur est pourtant dévolue partout ailleurs en Suisse alors que les autres n'imaginent tout simplement pas que l'Etat puisse perdre la maîtrise d'une prestation, fût-elle d'importance secondaire.

C'est dans ce contexte que nous avons appris, en milieu de semaine, que Monsieur Robert Cramer allait, ce matin, nous informer d'un nouveau projet du Conseil d'Etat visant à «faire passer les communes à la caisse» pour le budget cantonal 2006, dans un but à priori essentiellement cosmétique si l'on considère l'ampleur du déficit cantonal à combler.

Comme l'an dernier, il s'agirait d'un mécanisme purement pécuniaire, à hauteur de 30 millions de francs, sous forme de plusieurs ponctions financières.

Qui plus est, ce projet ne tiendrait compte ni des possibilités financières ni des charges des différentes communes.

Pour mettre en œuvre ce prélèvement de 30 millions de francs, prévu pour une durée initiale de 2 ans, soit au minimum pour 2006 et 2007, le Conseil d'Etat utilise le paravent du Fonds d'équipement communal.

Sans aucune concertation avec les communes, les buts, de même que les ressources de cette Fondation publique seraient profondément modifiés et on peut, à ce stade, s'interroger sur l'avenir de cet outil péréquatif et de collaboration intercommunale, qui a pourtant fait ses preuves depuis de nombreuses décennies.

En effet, ce Fonds ne serait ainsi plus doté par une participation aux recettes sur les droits de mutations que le Canton désire désormais garder pour lui seul. Il devrait par contre être exclusivement alimenté par des prélèvements auprès des communes et se verrait notamment chargé de financer des dépenses purement cantonales, telles celles liées aux transports publics.

Ce projet apparaît, dans cette forme, particulièrement inique, tant par ses objectifs que par les moyens auxquels il fait appel.

L'ACG condamne donc, avec la plus grande fermeté, ce tour de passe-passe qui constitue une violation de la volonté populaire clairement exprimée par le Souverain le 24 avril dernier.

C'est pourquoi, après avoir pris connaissance en détail de ce projet, nous ne manquerons pas de faire valoir les droits des communes par toutes les voies utiles et d'en débattre largement et démocratiquement au sein de notre Association.

Je ne peux que regretter que, malgré notre ouverture à la recherche de tâches nouvelles à assumer par les communes, l'ACG se retrouve, bien malgré elle, dans la même situation qu'il y a un an.

Dans ce contexte, une logique de réaction et de rejet constitue malheureusement le seul moyen à notre disposition pour faire respecter nos droits et notre autonomie.

Nous persistons à faire valoir que seules de nouvelles répartitions de tâches et compétences, négociées démocratiquement entre les pouvoirs publics, seront à même de procurer à l'Etat des économies substantielles et durables. Pour cela, il est indispensable de définir des objectifs clairs, à concrétiser dans un véritable partenariat et à mettre en œuvre dans la durée, avec le souci premier de l'efficacité. Nous sommes malheureusement bien éloignés de ce postulat.

Arrivant au terme de mon rapport, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du comité pour leur appui constant et engagé, à commencer par mes deux Vice-présidents, Mme Véronique Schmied et M. Jean-Marc Mermoud.

Ma gratitude va également à MM Michel Hug, Secrétaire général, et Alain Rüttsche, Secrétaire général adjoint, ainsi qu'au personnel de l'ACG pour leur engagement et leur dévouement à la cause des communes.

Enfin, je présente nos plus sincères souhaits de succès aux magistrates et magistrats communaux qui briguent un mandat au Grand Conseil en formant le vœu qu'au-delà de toute considération politique ils sauront enrichir les débats du Parlement cantonal de leur sensibilité et de leur expérience communales. Avec mes précédents propos, ce vœu m'apparaît d'autant plus nécessaire.

Je vous remercie de votre attention."

*Discours prononcé par M. Pascal Chobaz, Président, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2005 à Plan-les-Ouates*